

**DECRET N° 2013-321 DU 21 MAI 2013
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU
COMITE DE PRIVATISATION**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport du Premier Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2012-578 du 13 juin 2012 portant modification de l'article premier du décret n° 94-520 du 21 septembre 1994 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Comité de Privatisation ;

Vu le décret n° 2012-625 du 06 juillet 2012 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012-1118 du 21 novembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1 : Sont nommées Membres du Comité de Privatisation, les personnes ci-après :

- M. **Jean-Luc BEDIE**, représentant le Président de la République ;
- M. **KOFFI Konan**, représentant le Premier Ministre ;
- M. **KESSE Feh Lambert**, représentant le Premier Ministre ;

- M. **OUATTARA Cheick**, représentant le Ministre chargé du Plan et du Développement ;
- M. **BAMBA Seydou**, représentant le Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;
- M. **Ehouman Noël GUETAT**, représentant le Ministre chargé des Mines, du Pétrole et de l'Energie ;
- M. **GOUNONGBE Nazaïre**, représentant le Ministre chargé du Commerce ;
- M. **GNAMIEN N'DRI Guillaume**, représentant le Ministre chargé de l'Industrie ;
- M. **AMANI Philippe**, représentant le BNETD.

Article 2 : Les intéressés auront droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

Article 3 : Le Premier Ministre et le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 21 mai 2013

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement

Alassane OUATTARA



Sansan KAMBILE
Magistrat